

23 septembre 2009

Proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du boucllement de 13 crédits d'études et de constructions terminés, gérés respectivement par les Services du génie civil (réalisations), de l'aménagement urbain et de la mobilité (études), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 8301 370,74 francs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

I. Préambule

Selon les dispositions légales des articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés, dont la responsabilité incombe au Service du génie civil du département des constructions et de l'aménagement. Certaines études ont été gérées préalablement par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Selon ces dispositions légales, cette proposition ne vous présente que des crédits présentant un dépassement. Les crédits d'investissements sans dépassement sont présentés en boucllement dans le cadre de la clôture des comptes annuels.

Les crédits concernés étaient mentionnés dans la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-290 du 21 mai 2008 intitulée «Etat des lieux des crédits complémentaires». Dans l'attente d'une subvention à recevoir de l'Etat de Genève, le crédit relatif aux aménagements et à la construction de collecteurs de la place de la Navigation (secteur rues du Môle et de Berne) est encore ouvert et son boucllement interviendra ultérieurement, probablement en 2010.

L'indexation ou la variation conjoncturelle est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction (référence: publication de l'Office cantonal de la statistique et indices officiels de la Société suisse des entrepreneurs section genevoise).

Notons également l'introduction des honoraires de promotions (aujourd'hui appelés «prestation des services pour l'investissement») depuis le 7 juillet 1999 qui engendrent certains ajustements comptables a posteriori.

II. Boucllement de 13 crédits d'études et de constructions terminés, gérés respectivement par les Services du génie civil (réalisations), de l'aménagement urbain et de la mobilité (études), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs.

1. *Saint-Jean, Belvédère, Château, Beau-Site, rues: Construction de collecteurs en système séparatif*

N° PFI 081.005.04

N° OTP I 300004101

Crédit de construction selon PR-246 votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	2 510 000,00
Montant total brut des dépenses effectives	2 657 611,22
Recettes effectives	<u>- 46 353,90</u>
Différence	- 101 257,32

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires pour un montant de 82 390 francs.

Par ailleurs, les honoraires de promotion, non prévus dans la demande de crédit, correspondent à un montant de 22 345 francs.

2. *Falaises de Saint-Jean: Pose de filets de protection*

N° PFI 091.080.01

N° OTP I 300031101

Crédit de construction selon PR-188 votée par le Conseil municipal le 25 juin 2002	2 116 600,00
Montant total des dépenses effectives	<u>- 2 152 985,29</u>
Différence	- 36 385,29

Le dépassement correspond aux travaux complémentaires dus aux difficultés géotechniques rencontrées lors des forages dans les falaises; le montant total de ces travaux se monte à 142 914,70 francs.

Il convient de relever que l'arrêté II, de la même proposition concernant les falaises du bois de la Bâtie, a été clôturé avec un «non dépensé» de 54 147,36 francs.

3. *Entretien et rénovation du domaine public 1996: Entretien courant de diverses voies publiques*

N° PFI 101.015.00

N° OTP I 300012101

Crédit de construction selon PR-64 votée par le Conseil municipal le 4 juin 1996	2 500 000,00
Montant total des dépenses effectives	<u>- 2 523 506,92</u>
Différence	- 23 506,92

Le montant des intérêts intercalaires prélevé sur l'investissement se monte à 555 614,59 francs; le montant budgétisé dans la demande de crédit est de 94 640 francs. Il convient de relever que le coût total des travaux, hors intérêts intercalaires, est inférieur à l'ensemble du crédit.

4. *Chêne, Rte de: Construction de collecteurs, reconstruction et réaménagements*

N° PFI 101.025.02

N° OTP I 290012101

Crédit d'étude selon PR-138 votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	172 670,00
Crédit de construction selon PR-404 votée par le Conseil municipal le 14 avril 1999	<u>7 913 000,00</u>
Montant total des crédits votés	8 085 670,00
Montant total brut des dépenses effectives	11 350 413,46
Recettes effectives	<u>- 1 317 039,10</u>
Différence	- 1 947 704,36

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond, d'une part, à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux, des honoraires des mandataires pour un montant de 702 704 francs et, d'autre part, à la comptabilisation des honoraires de promotion non prévus dans la demande de crédit d'avril 1999, pour 347 000 francs.

Par ailleurs, le montant des intérêts intercalaires prélevé sur l'investissement se monte à 674 598 francs; le montant budgétisé dans la proposition était de 540 000 francs.

Enfin, les études et travaux complémentaires de 763 381 francs concernent la réfection du collecteur passant sous le parc La Grange (angle avenue de l'Amandolier) rejoignant le nouveau collecteur de la route de Chêne.

5. *Promotion d'itinéraires cyclables: Etudes et réalisations*

N° PFI 101.067.02

N° OTP I 300021101

Crédit de construction selon PR-431 votée par le Conseil municipal le 12 octobre 1999	3 655 000,00
Montant total brut des dépenses effectives	3 925 076,95
Montant total des recettes effectives	<u>- 32 000,00</u>
Différence	- 238 076,95

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond à l'introduction des honoraires de promotion non prévus dans la demande de crédit déposée en février 1999 pour un montant de 41 752 francs.

Le montant des intérêts intercalaires prélevé sur l'investissement se monte à 427 035,31 francs; le montant budgétisé dans la proposition était de 215 000 francs.

6. *De-Châteaubriand, place: Aménagement et adaptation du domaine public*

N° PFI 101.083.12

N° OTP I 290052101

Crédit de construction selon PR-239 votée par le Conseil municipal le 11 février 2003	3 255 000,00
Montant total des dépenses effectives	<u>- 3 316 228,17</u>
Différence	- 61 228,17

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond aux travaux de sécurisation du chantier et du Palais Wilson consécutifs au sommet du G8, pour un montant de 57 168 francs.

Le montant des intérêts intercalaires prélevé sur l'investissement se monte à 171 103,73 francs; le montant budgétisé dans la proposition était de 115 100 francs.

7. *Molard, place du: Aménagement de la place*

N° PFI 102.045.01/02

N° OTP I 290032101

Crédit d'étude selon PR-140 votée par le Conseil municipal le 25 juin 2001	55 500,00
--	-----------

Crédit de construction selon PR-272 votée par le Conseil municipal le 4 juin 2003	3 231 800,00
Montant total des crédits votés	3 287 300,00
Montant total des dépenses effectives	– 3 350 742,95
Différence	– 63 442,95

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond à l'installation d'une borne rétractable à la rue Céard (côté rue du Rhône) non comprise dans la demande de crédit; le montant de ces travaux est de 74 616 francs.

8. *Ligne tram 13 (Cornavin-Plainpalais): Aménagements liés à la ligne TPG, éclairage public et barrière du pont de la Coulouvrenière*

N° PFI 106.079.04
N° OTP I 300007103

Crédit de construction selon PR-205 votée par le Conseil municipal le 12 octobre 1993	1 037 000,00
Montant total des dépenses effectives	– 2 552 739,75
Différence	– 1 515 739,75

En 1993, le montant total du contrat signé avec l'adjudicataire concernait deux arrêtés de la proposition précitée pour la réfection de la chaussée et les travaux d'aménagement relatifs à cette ligne de tram. Problèmes comptables de l'époque, les paiements des travaux ont été, techniquement et pour l'essentiel, imputés sur un seul arrêté. En effet, l'adjudicataire n'a pas fait de différence entre la réfection de chaussée et les travaux neufs liés à cette nouvelle ligne de tram.

Cependant, l'ensemble de l'opération a, dans les faits, respecté largement les ressources allouées par le Conseil municipal comme le démontre le décompte ci-dessous.

Décompte global de l'opération:

a) Travaux, nouveaux aménagement (PR-205) Montant voté 1 037 000,00 – Dépensé 2 552 739,75 – <i>Dépassement</i>	– 1 515 739,75
b) Barrières du pont de la Coulouvrenière et éclairage public de la ligne (PR-54 du 14 mars 2001 et PR-205) Montant voté 1 188 622,00 – Dépensé 869 488,37 – <i>Boni</i>	319 133,63
c) Réfection de chaussées existantes le long de la ligne (PR-205) Montant voté 2 500 000,00 – Dépensé 548 368,73 – <i>Boni</i>	1 951 631,27
Montant non dépensé pour l'ensemble de l'opération	755 025,15

9. *Ligne tram 13 (Sécheron): Construction d'un réseau de collecteurs*

N° PFI 106.081.04

N° OTP I 300025101

Crédit de construction selon PR-51 votée par le Conseil
municipal le 25 juin 2001

9 445 450,00

Montant total des dépenses effectives

12 669 621,55

Montant total des recettes effectives

– 1 605 420,65

Différence

– 1 618 750,90

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires pour un montant de 693 140 francs. Par ailleurs, les travaux complémentaires de 937 371 francs sont dus à la réfection et à la mise en attente de divers branchements.

10. *Ligne tram 13 (Sécheron): Travaux d'aménagement et de réfection*

N° PFI 106.081.05

N° OTP I 300028101

Crédit de construction selon PR-51 votée par le Conseil
municipal le 12 mars 2002

25 358 550,00

Montant total des dépenses effectives

– 27 296 602,62

Différence

– 1 938 052,62

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond à l'évolution des coûts de la construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires pour un montant de 1 348 352 francs.

Les travaux supplémentaires correspondent à la fourniture-pose des mâts et oriflammes à la place de Cornavin pour 219 206 francs ainsi qu'aux coûts d'information et de communication pour 66 548,45 francs. Ces deux montants ne figurent pas dans la proposition de crédit.

S'agissant des travaux complémentaires pour l'éclairage public, tels que modifications du projet initial en cours de chantier et fourniture de 61 luminaires encastrés vers la place des Nations, le montant des dépenses est de 717 515,40 francs au lieu des 312 040 francs inscrits dans la proposition.

11. *Cornavin place de, J.-Fazy boulevard, Notre-Dame place: Etudes et réaménagements*

N° PFI 106.081.07/10 et 106.082.03

N° OTP I 300036101

Crédit d'étude selon les PR-300 et PR-132 votées par le Conseil municipal le 11 février 1998 et le 26 janvier 2002	966 200,00
Crédit de construction selon PR-227 votée par le Conseil municipal le 11 février 2003	<u>4 992 000,00</u>
Montant total des crédits votés	5 958 200,00
Montant total des dépenses effectives (y compris les études du SAM)	- 6 562 478,37
Différence	- 604 278,37

Les travaux gérés par le Service du génie civil ont été réalisés en respectant l'enveloppe votée.

Par contre, les études gérées par le Service d'aménagement urbain et de la mobilité présentent un dépassement.

Le jury du concours de la place de Cornavin a choisi un projet cinq fois plus onéreux que celui prévu dans la demande de crédit. Les honoraires d'architectes et d'ingénieurs étant au pourcentage du coût des travaux, le budget a été largement dépassé. Le montant total des études est de 2 219 431,12 francs.

12. *Petit-Saconnex, quartier du: Réaménagements liés à la Ligne 3 TPG*

N° PFI 106.084.04

N° OTP I 300039101

Crédit de construction selon PR-271 votée par le Conseil municipal le 23 juin 2003	2 448 000,00
Montant total brut des dépenses effectives	- 2 766 593,77
Montant total des recettes effectives	<u>190 478,55</u>
Différence	- 128 115,22

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires pour un montant de 63 956 francs.

D'autre part, les montants des intérêts intercalaires et des honoraires de promotion prélevés sur l'investissement se décomposent comme suit:

- intérêts intercalaires: montant imputé de 79 712,67 francs et 25 735 francs budgétisé dans la proposition;

- honoraires de promotion: montant imputé de 103 341,58 francs et 93 160 francs budgétisé dans la proposition.

13. *Abribus: Fourniture et pose de 21 abribus sur le domaine public*

N° PFI 106.094.03

N° OTP I 300053101

Crédit de construction selon PR-373 votée par le Conseil municipal le 19 septembre 2005

736 000,00

Montant total des dépenses effectives

– 760 831,92

Différence

– 24 831,92

Le montant des intérêts intercalaires imputé est de 54 231,17 francs alors que celui budgétisé dans la proposition est 19 120 francs

III. Conclusion

Cette proposition de bouclage de crédits terminés concerne 13 opérations qui ont une dépense supérieure aux crédits votés.

Le crédit complémentaire sollicité concerne des travaux ou des études supplémentaires, des variations de prix, des intérêts intercalaires ainsi que des honoraires de promotion.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de 13 crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complémentaire de 8 301 370,74 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 101 257,32 francs pour la construction de collecteurs sis rues de Saint-Jean, du Belvédère, du Château (PR-246 votée le 20 mars 1990);
- 36 385,29 francs pour la pose de filets de protection sur les falaises de Saint-Jean (PR-188 votée le 25 juin 2002);
- 23 506,92 francs pour l’entretien courant de diverses voies publiques (crédit global) (PR-64 votée le 4 juin 1996);
- 1 947 704,36 francs pour l’étude, le réaménagement et la construction de collecteurs à la route de Chêne (PR-138 votée le 25 avril 1989 et PR-404 votée le 14 avril 1999);
- 238 076,95 francs pour la promotion d’itinéraires cyclables (PR-431 votée le 12 octobre 1999);
- 61 228,17 francs pour des travaux d’aménagement de la place De-Châteaubriand (PR-239 votée le 11 février 2003);
- 63 442,95 francs pour l’aménagement de la place du Molard (PR-140 votée le 25 juin 2001);
- 1 515 739,75 francs pour les aménagements liés à la ligne TPG N° 13, secteur Cornavin-Plainpalais (PR-205 votée le 12 octobre 1993);
- 1 618 750,90 francs pour la construction d’un réseau de collecteurs liés à la ligne TPG N° 13, secteur Sécheron (PR-51 votée le 25 juin 2001);
- 1 938 052,62 francs pour des travaux d’aménagement et de réfection liés à la ligne TPG N° 13, secteur Sécheron (PR-51 votée le 12 mars 2002);
- 604 278,37 francs pour l’étude et le réaménagement des places Cornavin et Notre-Dame (PR-300 votée le 11 février 1998, PR-132 votée le 26 janvier 2002 et PR-227 votée le 11 février 2003);
- 128 115,22 pour des réaménagements liés à la ligne TPG N° 3, Petit-Saconnex (PR-271 votée le 23 juin 2003);
- 24 831,92 francs pour la fourniture et la pose de 21 abribus (PR-373 votée le 19 septembre 2005).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l’article premier seront portées à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d’amortissement restante de la réalisation.

Annexe: tableau récapitulatif

VILLE DE GENEVE

Service du Génie Civil

**Crédits d'études et de réalisations terminés
à boucler avec demande de crédit complémentaire**

	OPERATION	VOTE NET CHF	DEPENSE NETTE CHF	DIFFERENCE CHF
1	Rue (de/du) Saint-Jean, Belvédère, Château, Beau-Site; construction collecteurs	2'510'000.00	2'611'257.32	-101'257.32
2	Falaises de Saint-Jean; pose de filets de protection	2'116'600.00	2'152'985.29	-36'385.29
3	Entretien, rénovation domaine public 1996	2'500'000.00	2'523'506.92	-23'506.92
4	Rte de Chêne; réaménagements et constructions de collecteurs	8'085'670.00	10'033'374.36	-1'947'704.36
5	Promotion d'itinéraires cyclables	3'655'000.00	3'893'076.95	-238'076.95
6	Pl. de Châteaubriand; travaux d'aménagement	3'255'000.00	3'316'228.17	-61'228.17
7	Pl. du Molard; aménagement	3'287'300.00	3'350'742.95	-63'442.95
8	Ligne 13 TPG (Cornavin, Plainpalais); aménagements	1'037'000.00	2'552'739.75	-1'515'739.75
9	Ligne 13 TPG (Sécheron); collecteurs	9'445'450.00	11'064'200.90	-1'618'750.90
10	Ligne 13 TPG (Sécheron); aménagements	25'358'550.00	27'296'602.62	-1'938'052.62
11	Pl. de Cornavin, Pl. Notre- Dame, Bd J. Fazy; aménagements	5'958'200.00	6'562'478.37	-604'278.37
12	Petit-Saconnex Ligne 3 TPG; réaménagements	2'448'000.00	2'576'115.22	-128'115.22
13	21 Abribus, fourniture et pose	736'000.00	760'831.92	-24'831.92
	TOTAUX	70'392'770.00	78'694'140.74	-8'301'370.74

Compta GC/BUE

DCA/MM

14.09.2009